

## Conférence de presse du 7 juillet 2020

### *Retombées presse*

- La lettre d’ESE – 8 juillet 2020 : [PSC des fonctionnaires : bientôt des propositions MFP/Syndicats](#) – page 2
- AEF Info – 7 juillet 2020 : [La MFP se prépare avec les syndicats à de nouveaux arbitrages sur la protection sociale des fonctionnaires](#) – pages 3 et 4
- L’Argus de l’assurance – 7 juillet 2020 : [Santé et prévoyance : le flou persiste pour la fonction publique](#) – page 5
- La Gazette – 7 juillet 2020 : [Complémentaire santé : la MFP repart en campagne dans un contexte « favorable »](#) - pages 6 et 7
- Fil-social.com – 7 juillet 2020 : [La MFP annonce des propositions pour protéger les agents publics, ces héros du quotidien](#) – page 8
- BFM TV (avec AFP) – 7 juillet 2020 : [La Mutualité Fonction Publique demande « une couverture complémentaire pour les agents publics »](#) - page 9
- Le Figaro (avec AFP) – 7 juillet 2020 : [Les agents publics « doivent pouvoir bénéficier d’une couverture complémentaire », demande la Mutualité Fonction Publique](#) – page 10
- News Assurances Pro – 7 juillet 2020 : [Protection sociale complémentaire : la MFP fera bientôt des propositions](#) – page 11

## PSC des fonctionnaires : bientôt des propositions MFP/syndicats

**La création d'un ministère de la Fonction publique, confié à Amélie de Montchallin, pourrait donner de réelles perspectives au sujet (récurrent) de la protection sociale complémentaire des agents publics.**

Au lendemain du remaniement, la MFP (Mutualité Fonction Publique) dévoilait son nouvel ouvrage dédié aux fragilités des agents, deux ans après la publication des premiers travaux de son observatoire. Elle présentera également une « expression commune » avec les syndicats sur la protection sociale complémentaire dans les prochains jours. Et une nouvelle campagne sera lancée avec ces organisations dans les prochaines semaines. Le porte-voix des mutuelles de la Fonction publique veut ainsi jouer pleinement son « rôle de lanceur d'alerte » pour sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les agents, la très forte mobilisation de ces derniers pendant la crise sanitaire étant par ailleurs rappelée. « Nous avons voulu que cette campagne soit la plus virale possible pour toucher le maximum de personnes concernées », souligne Serge Brichet, président de la MFP. Cette initiative vise aussi à les mobiliser les intéressés dès la rentrée pour promouvoir auprès des pouvoirs publics « les contours d'une couverture complémentaire ambitieuse constituant une réelle protection pour les agents et un levier d'attractivité des métiers du service public ».

Les travaux entamés par le précédent gouvernement devraient aboutir rapidement. Olivier Dussopt, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, avait récemment annoncé que les intentions du gouvernement sur ce dossier seraient présentées en octobre prochain. Mais pour l'heure, rien n'a filtré de ces réflexions.

La MFP se montre prudente, estimant que ce sujet « complexe » nécessite une « vraie concertation avec les acteurs concernés ». « A défaut d'être un interlocuteur officiel, nous devons être reconnus comme un contributeur bénéficiant d'une réelle expertise », martèle Serge Brichet. Il souhaite « diminuer les iniquités entre les salariés de droit privés et les agents publics » et améliorer la participation employeur. Dans la fonction publique d'Etat, elle atteint en moyenne 15-20 € par an, avec de fortes disparités selon les ministères (de quelques centimes à l'Education nationale à 100 € pour les Affaires étrangères).

Si une complémentaire obligatoire « fait partie des réflexions », elle n'est clairement pas la voie privilégiée par les mutuelles et les organisations syndicales. Parmi les pistes, un crédit d'impôt reste évoqué.

## **La MFP se prépare avec les syndicats à de nouveaux arbitrages sur la protection sociale des fonctionnaires**

La MFP a présenté ce 7 juillet 2020 les derniers travaux de son observatoire des fragilités sociales, débouchant sur la publication d'un Mooc rassemblant de nombreux témoignages d'agents publics. En parallèle, la fédération annonce le prochain lancement, en concertation avec les organisations syndicales, d'une nouvelle campagne de sensibilisation des agents publics sur leur protection sociale complémentaire. Les actions se multiplient ainsi à l'approche de l'été, avec pour objectif d'influer sur les arbitrages quant à ce dossier, qui pourraient désormais être pris dès l'automne 2020.

La conférence de presse organisée ce mardi 7 juillet 2020 par la MFP visait deux objectifs principaux. D'une part présenter le fruit du travail des derniers mois de son observatoire, avec de nombreux témoignages d'agents publics rassemblés au sein d'un nouveau Mooc. D'autre part, annoncer une nouvelle mobilisation de la fédération, en lien avec les organisations syndicales de la fonction publique, en vue de peser auprès du nouveau gouvernement, dans la perspective notamment de prochains arbitrages budgétaires d'ici la fin de l'année.

### **DES TEMOIGNAGES PREMONITOIRES**

Concernant tout d'abord le Mooc, l'observatoire de la MFP a rassemblé de nombreux témoignages poignants d'agents publics, récoltés fin 2019, qui illustrent les difficiles conditions de travail des différents métiers de la fonction publique, et viennent ainsi illustrer les statistiques déjà rassemblées par l'observatoire. Ainsi, 35 % de tous les agents publics déclaraient lors de précédents sondages avoir le sentiment que leur travail affecte négativement leur santé. 46 % des policiers et 35 % des personnels soignants estiment par ailleurs prendre régulièrement le risque d'être blessés ou accidentés dans le cadre de leur travail. "Toutes les paroles exprimées et inquiétudes [dans ce Mooc] s'avèrent tristement et dramatiquement prémonitoires", conclut Serge Brichet, président de la MFP, en allusion à la crise du Covid qui a montré la très grande exposition des différents corps d'agents dans l'exercice de leurs fonctions face au virus.

Comme après les attentats de 2015, la reconnaissance du travail accompli par les fonctionnaires trouve selon la MFP un fort écho dans la population, et explique en partie l'actuelle négociation autour du Ségur de la santé pour une revalorisation des métiers sanitaires. Mais la MFP remarque que ce mouvement de reconnaissance ne se répercute pas pour l'heure sur le champ de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. Selon elle, les employeurs publics auraient au contraire de plus en plus tendance à se désengager de ces questions de couvertures complémentaires, avec une baisse des budgets de participation de l'ordre de 40 % au cours des quinze dernières années.

### **MOBILISATION EN VUE DES PROCHAINS PLF ET PLFSS**

Cette nouvelle publication de l'observatoire prépare également le terrain à une nouvelle campagne de sensibilisation des fonctionnaires, qui sera lancée de concert avec les organisations syndicales dans les semaines à venir. La MFP espère aussi pouvoir présenter d'ici septembre prochain une liste de propositions pour réformer la protection sociale complémentaire des agents. Serge Brichet indique que ces actions ont été avancées du fait des récentes déclarations d'Olivier Dussopt - précédemment secrétaire d'État chargé de la Fonction publique et désormais ministre délégué chargé des Comptes publics dans le nouveau gouvernement de Jean Castex.

L'ordonnance concernant la PSC était initialement prévue par la loi de transformation de la fonction publique pour novembre 2020 mais a été repoussée de quatre mois par la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020. L'ouverture de la concertation sur le sujet, programmée fin juin, a-t-elle aussi été reportée (elle ne figure plus dans le nouvel agenda social juin-juillet 2020). Mais les arbitrages pourraient être avancés à l'automne 2020, au moment même où sont présentés les PLF et PLFSS.

Ce potentiel changement de calendrier explique l'actuelle mobilisation de la MFP et des organisations syndicales pour sensibiliser les agents et espérer pouvoir peser sur ces arbitrages. "À court terme, ce que nous attendons de la nouvelle ministre de la Fonction publique, c'est une reconnaissance de notre rôle d'expertise et de lanceur d'alerte. Nous devons être reconnus comme un véritable interlocuteur", plaide également Serge Brichet.

## Santé et prévoyance : le flou persiste pour la fonction publique

**Le président de Mutualité Fonction Publique (MFP) Serge Brichet annonce de prochaines propositions pour réformer la protection sociale complémentaire des fonctionnaires.**

La Mutualité Fonction Publique (MFP) et les principales fédérations syndicales des fonctionnaires s'apprêtent à communiquer diverses propositions quant à la protection sociale complémentaire des agents publics. Cette dernière était promise à de récentes évolutions qui, pour l'heure, tardent à émerger...

Il y a des choses qui changent dans la fonction publique : elle a de nouveau, depuis le remaniement de ce lundi 6 juillet, un ministère de plein droit – avec l'ex-Axa Amélie de Montchalin à sa tête. Puis il y a d'autres sujets qui n'évoluent guère : celui de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents en fait partie.

Pourtant, il y a moins d'un an, les premières pistes du rapport inter-inspections (IGA, Igas et IGF) sur le sujet laissaient présager de fortes évolutions, dont avait conscience le secrétaire d'État d'alors Olivier Dussopt. Depuis lors, rien ou presque n'a bougé, en dehors des attributions de ce dernier, qui est passé de secrétaire d'État à ministre délégué chargé des comptes publics...

« Des décisions pourraient être prises dès le mois d'octobre prochain », estime toutefois le président de la Mutualité Fonction Publique (MFP) Serge Brichet, faisant foi à des propos d'Olivier Dussopt ces derniers mois. Mais d'ici là, la MFP et les organisations syndicales prévoient « dans les prochains jours » de faire leurs propres propositions sur le sujet. L'exercice est d'autant plus compliqué que Serge Brichet admet lui-même « n'avoir aucune bribe d'information sur les réflexions de l'exécutif »...

### Une participation employeur en baisse chronique

Les constats communiqués notamment au sein du pré-rapport des inspections n'ont toutefois pas changé en dix mois : « l'employeur public reste un mauvais payeur », rappelle-t-il. La participation employeur au financement de la protection sociale complémentaire varie selon les fonctions et les ministères mais, dans l'écrasante majorité des cas, est inférieure aux 50% dans le privé – voire se compte en quelques centimes par mois dans certains ministères et notamment le premier d'entre eux, l'Éducation nationale...

Serge Brichet est bien sûr en faveur d'une amélioration de cette participation, même si un alignement sur le privé reste de l'ordre de la chimère (coût budgétaire estimé de deux milliards d'euros par an) : « cette augmentation ne serait, au fond, qu'un rattrapage progressif d'une certaine équité : aujourd'hui, la PSC n'est pas un élément de reconnaissance dans le public alors qu'elle peut l'être dans le privé ». Si la piste d'une PSC obligatoire n'est pas évacuée par le président de la MFP, ce n'est toutefois pas sa demande prioritaire.

## Complémentaire santé : la MFP repart en campagne dans un contexte « favorable »

**La Mutualité de la fonction publique (MFP) relance le chantier de la protection sociale complémentaire des agents. Le contexte semble favorable alors que le gouvernement est lancé dans une démarche de reconnaissance après la crise du covid.**

Le confinement terminé, la Mutualité de la fonction publique (MFP) reprend son lobby en faveur de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique, de concert avec plusieurs organisations syndicales de fonctionnaires.

L'enjeu : influencer la rédaction des ordonnances que doit prendre le gouvernement, sans doute au mois d'octobre, pour réformer la protection sociale complémentaire de la fonction publique, alors qu'Amélie de Montchalin vient de succéder à Olivier Dussopt au ministère de la Transformation et de la Fonction publique.

### Campagne de sensibilisation

Le président de la MFP, Serge Brichet, a annoncé, lors d'une visio-conférence de presse qui s'est tenue le 7 juillet, une « expression commune dans les prochains jours » sur ce thème avec les organisations syndicales et une « campagne de sensibilisation des agents dans les prochaines semaines ».

Pour l'heure, la MFP et les organisations syndicales procèdent aux derniers arbitrages en vue de la rédaction de leurs propositions. Une réunion « décisive » doit avoir lieu mercredi 8 juillet. Un des enjeux semble être l'association de la CFDT à cette expression commune. La CFDT ne fait en effet pas partie des organisations syndicales qui ont signé la « déclaration unitaire » en faveur d'une « politique ambitieuse de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » au mois de février, à laquelle s'étaient associées la CFTC, la CGT, la FA-FP, FO, la FSU, Solidaires et l'Unsa.

### Contexte « favorable »

Si Serge Brichet n'a pas souhaité, au cours de la conférence de presse, dévoiler les propositions communes à la MFP et aux syndicats, elles ne devraient pas être très différentes de celles du mois de février :

- une couverture mutualisant toutes les catégories d'agents actifs et retraités (fonctionnaires, agents non-titulaires, ayants-droit) ;
- une adhésion libre ;
- une couverture globale complète (santé, incapacité, invalidité, perte d'autonomie, décès) ;
- une participation financière significative des employeurs publics ;
- un renforcement du poids des critères solidaires dans l'appréciation et le choix des opérateurs complémentaires retenus : sans but lucratif, sans sélection des risques.

Le contexte actuel semble propice pour la démarche de la MFP et des syndicats. La constitution d'un nouveau gouvernement doté d'un ministère de la fonction publique -et non plus d'un secrétariat d'État- est un « signe favorable », selon Serge Brichet. Surtout, après la crise du covid-19, la MFP aimerait que l'amélioration de la protection sociale complémentaire des agents fasse partie de la « démarche de reconnaissance » du gouvernement, au même titre que le « Ségur de la santé », qui ne concerne que la fonction publique hospitalière.

Serge Bricet aimerait enfin que la protection sociale constitue un « élément d'attractivité » pour les employeurs de la fonction publique, comme elle l'est pour ceux du secteur privé.

Le président de la MFP rappelle que dans la fonction publique territoriale, quatre agents sur cinq sont de catégorie C et qu'il suffit qu'ils soient en incapacité de travailler pendant trois mois pour perdre la moitié de leur traitement et se retrouver juste au-dessus du seuil de pauvreté.

Une prise en charge de 50% des cotisations par les employeurs représente une dépense de 2 milliards d'euros. Une somme importante mais il faut dire que la prise en charge est actuellement très basse en moyenne et que son niveau dépend des administrations : 1,6 euros par an à l'Éducation nationale ; 100 euros par an aux Affaires étrangères.

Selon Serge Bricet, une bonne protection sociale complémentaire revient à environ 850 à 1 000 euros par an.

## La MFP annonce des propositions pour protéger les agents publics, ces héros du quotidien

Alors qu'une récente étude révèle que 27 % des agents territoriaux envisagent de quitter le secteur public, Serge Bricet, président de la MFP revenait sur le dossier de la protection sociale complémentaire des agents publics, en passe de devenir une véritable Arlésienne.

Depuis près d'un an, les rapports se sont succédés, les propos ministériels multipliés et un projet de loi annoncé pour octobre. Pourtant, Serge Bricet « ne voit rien venir » et reconnaît « ne rien savoir des intentions gouvernementales » : « il n'y a aucune proposition concrète que nous pourrions analyser et challenger ».

Le président de la MFP pose le décor : « On ne peut pas dire que la protection sociale complémentaire contribue à l'attractivité de la fonction publique. Avec la crise sanitaire, les agents publics se sont retrouvés en première ligne. Ils étaient des 'héros du quotidien' avant le 17 mars et ils le sont toujours après le 22 juin. D'où l'indispensable reconnaissance de ces métiers. Elle est l'objet des promesses très fortes de la part des pouvoirs publics, notamment dans le cadre du Ségur de la Santé, mais celles-ci ne concernent qu'une partie des agents publics, les hospitaliers. Quelle place sera réservée à la protection sociale complémentaire, dans cette phase de reconnaissance ? ».

Il veut voir un signe positif dans la nomination comme Ministre de la transformation et de la fonction publique de Amélie de Montchalin. Mais cela sera-t-il suffisant ? Il pointe la diminution régulière des participations des ministères au financement de la santé et de la prévoyance, et les retards de ces versements.

Engagée de longue date, l'action partagée de la MFP et des organisations syndicales (voir Fil-Social n°32042) a été retardée par la crise sanitaire. Ce qui explique qu'il leur a fallu attendre l'été pour que l'Observatoire MFP des fragilités sociales publie un second document « Indispensables et fragiles » sous forme de mook [1] à la fois témoignage et plaidoyer. Ce document porte les constats et les enjeux.

D'ici quelques semaines, et dans la perspective d'un éventuel débat parlementaire sur la question, la MFP et les organisations syndicales rendront publique leur plateforme de proposition (et de revendications). Sans anticiper sur le contenu de cette plateforme (« toujours en chantier »), Serge Bricet égrène quelques fondamentaux de la démarche MFP.

Il rappelle ainsi que les agents publics sont des salariés et que « comme tous les salariés, ils ont droit à une protection sociale complémentaire décente ». Il admet que le message n'est pas nouveau, regrettant presque « qu'il soit récurrent ». Parmi les pistes qu'il avance, revient celles d'un crédit d'impôt et d'une remise à plat des aides publiques aux complémentaires. Faut-il pousser l'analogie avec les salariés jusqu'à rendre cette PSC obligatoire ?

[1] Ouvrage dont le format se situe entre le magazine et le livre



## **Les agents publics “doivent pouvoir bénéficier d’une couverture complémentaire », demande la Mutualité Fonction Publique**

**Les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, mais pour les 5,5 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur s'élève en moyenne 1,60 euro.**

Les agents publics "doivent pouvoir bénéficier d'une couverture complémentaire comme les autres": c'est le message adressé mardi par le président de la Mutualité fonction publique (MFP), Serge Bricet, à Amélie de Montchalin, nommée lundi ministre de la Transformation et de la Fonction publique.

"Infirmiers, pompiers, policiers... Nos agents sont là en première ligne, avec des moyens qui manquent, avec une santé exposée, avec des contraintes dévastatrices. Nous avons nommé leurs fragilités et leurs réalités en 2018 et 2019, force est de constater que ces récits étaient tristement et dramatiquement prémonitoires", a déclaré Serge Bricet lors d'une visioconférence.

"Reconnus indispensables" pendant la récente crise, "fiers et attachés au service public", "un quart d'entre eux sont pourtant prêts à quitter la fonction publique en raison de la perte de sens dans leur travail, faute d'accompagnement et de reconnaissance", a-t-il rappelé. "Ils ont été l'objet de promesses fortes de la part du gouvernement" mais "cette reconnaissance, j'ai le sentiment qu'elle risque d'être limitée", a-t-il dit. "Espérons qu'ils soient considérés plutôt comme des forces et des leviers" que comme des "coûts et des paramètres".

### **Quatre agents sur 10 ont renoncé à des soins pour des raisons financières**

Selon la MFP, alors que les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les 5,5 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique: de 60 centimes d'euro par mois à une centaine d'euros par an et, en moyenne 1,60 euro.

Lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit qu'un demi-traitement au bout de trois mois, selon la MFP. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, conduisant "quatre agents sur 10" à renoncer à des soins pour des raisons financières, alertait-elle en avril 2017.

Serge Bricet a annoncé le lancement d'une "campagne avec les fédérations syndicales pour la protection sociale complémentaire des agents". La question d'une complémentaire santé plus élevée et obligatoire fait partie des sujets sensibles qui n'ont pas été tranchés dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, promulguée en août 2019 quand Olivier Dussopt était secrétaire d'État à la fonction publique.

## La Mutualité fonction publique demande «une couverture complémentaire» pour les agents publics

**Les agents publics «doivent pouvoir bénéficier d'une couverture complémentaire comme les autres»: c'est le message adressé mardi par le président de la Mutualité fonction publique (MFP), Serge Brichet, à Amélie de Montchalin, nommée lundi ministre de la Transformation et de la Fonction publique. «Infirmiers, pompiers, policiers... Nos agents sont là en première ligne, avec des moyens qui manquent, avec une santé exposée, avec des contraintes dévastatrices. Nous avons nommé leurs fragilités et leurs réalités en 2018 et 2019, force est de constater que ces récits étaient tristement et dramatiquement prémonitoires», a déclaré M. Brichet lors d'une visioconférence.**

«Reconnus indispensables» pendant la récente crise, «fiers et attachés au service public», «un quart d'entre eux sont pourtant prêts à quitter la fonction publique en raison de la perte de sens dans leur travail, faute d'accompagnement et de reconnaissance», a-t-il rappelé. «Ils ont été l'objet de promesses fortes de la part du gouvernement» mais «cette reconnaissance, j'ai le sentiment qu'elle risque d'être limitée», a-t-il dit. «Espérons qu'ils soient considérés plutôt comme des forces et des leviers» que comme des «coûts et des paramètres».

Selon la MFP, alors que les salariés du privé bénéficient d'une mutuelle prise en charge a minima à 50% par leur employeur, soit 244 euros par an en moyenne, pour les 5,5 millions d'agents de la fonction publique cette participation employeur, quand elle existe (elle est facultative), est dérisoire voire symbolique: de 60 centimes d'euro par mois à une centaine d'euros par an et, en moyenne 1,60 euro.

Lorsqu'un agent du service public doit subir un arrêt de travail prolongé, il ne perçoit qu'un demi-traitement au bout de trois mois, selon la MFP. Dans les catégories les plus modestes (C), un fonctionnaire sur deux peut ainsi basculer sous le seuil de pauvreté, conduisant «quatre agents sur 10» à renoncer à des soins pour des raisons financières, alertait-elle en avril 2017.

M. Brichet a annoncé le lancement d'une «campagne avec les fédérations syndicales pour la protection sociale complémentaire des agents». La question d'une complémentaire santé plus élevée et obligatoire fait partie des sujets sensibles qui n'ont pas été tranchés dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, promulguée en août 2019 quand Olivier Dussopt était secrétaire d'État à la fonction publique.

## **Protection sociale complémentaire : La MFP fera bientôt des propositions**

**Mutualité Fonction Publique (MFP) et les fédérations syndicales du secteur vont faire des propositions concernant la réforme de la protection sociale complémentaire des agents d'ici octobre prochain.**

La crise du coronavirus a montré à quel point les agents de la fonction publique sont indispensables. Or, plus d'un quart des agents territoriaux sont prêts à quitter leur métier par manque de reconnaissance, selon une étude récente. « On ne peut pas dire que la protection sociale complémentaire contribue à l'attractivité de la fonction publique. Les agents étaient des 'héros du quotidien' avant le 17 mars et ils le sont après le 22 juin. La reconnaissance semble légitime et fait l'objet des promesses très fortes de part des pouvoirs publics, notamment dans le cadre des travaux Ségur de la Santé qui voudraient uniquement récompenser une partie des agents de la fonction publique (les hospitaliers). Quelle place sera réservée à la fonction publique complémentaire, après cette crise ? », s'interroge Serge Brichet, président de MFP.

La MFP et les fédérations syndicales du secteur feront part de leurs propositions concrètes d'ici octobre prochain. En effet, Olivier Dussopt, alors Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes Publics, a annoncé qu'un projet concernant la protection sociale complémentaire des agents publics serait formulé en octobre 2020.

La MFP ne connaît pas les pistes sur lesquelles travaille le gouvernement. « Nous souhaitons une protection sociale complémentaire renforcée, confortée, avec une amélioration à la fois du contenu de la couverture, qui doit considérer l'ensemble des agents publics (contractuels et titulaires) et qui, dans la participation de l'employeur, doit permettre de réduire les iniquités entre les salariés du public et du privé », réclame Serge Brichet.

Aujourd'hui, la prise en charge de l'employeur est très variable en fonction des agents. « Pour les agents territoriaux, il existe des contrats labellisés mais la prise en charge de l'employeur dépend de la collectivité territoriale et il existe un manque concernant l'incapacité. Pour les hospitaliers, il y a des dispositifs spécifiques qui prévoient des soins gratuits et la gestion des œuvres sociales qui disposent de 90 millions d'euros par an pour compenser les pertes de revenus, avec des différences notables entre l'APHP et le reste de la France. Enfin, parmi les fonctionnaires d'État il y a de véritables différences entre ceux de l'Éducation Nationale, sans aucune prise en charge, et ceux des Affaires Étrangères, qui bénéficient d'une centaine d'euros de prise en charge par an. La moyenne de prise en charge employeur pour les fonctionnaires d'État oscille entre 15 et 20 euros par an, en moyenne », explique Serge Brichet. Aligner la prise en charge employeur avec le secteur privé coûterait environ 2 milliards d'euros par an aux finances publiques, selon des calculs d'Olivier Dussopt.